

**AGREMENT 2018-2022 – LISTE DES STANDARDS PAR MATERIAUX. A effet au 01/01/2019**

Matériaux	Standards	
Acier	<b>Acier issu de la collecte séparée</b> Déchets d'emballages ménagers en acier, pressé en paquets ou en balles, présentant une teneur en métal magnétique minimale de 88 %, et contenant 5 % d'humidité au maximum.	<input type="checkbox"/>
	<b>Acier issu des mâchefers des UIOM</b> Déchets d'emballages ménagers en acier, extraits par séparateur magnétique des mâchefers des UIOM, en vrac, présentant une teneur en métal magnétique valorisable minimale de 55 %, et contenant 10 % d'humidité au maximum.	<input type="checkbox"/>
	<b>Acier non incinéré issu d'une unité de traitement d'un flux d'OMR</b> déchets d'emballages en acier, trié magnétiquement, en vrac, et présentant une teneur en métal magnétique minimale de 88 %, et contenant 5 % d'humidité au maximum	<input type="checkbox"/>
Aluminium	<b>Aluminium issu de la collecte séparée</b> déchets d'emballages ménagers en aluminium, mis en balles, triés le cas échéant en 2 flux, présentant dans le cas du premier flux une teneur en aluminium minimale de 45 %, une teneur en polymères maximale de 5 %, et contenant 10 % d'humidité au maximum ; et présentant dans le cas du second flux supplémentaire éventuel « petits aluminium et souples » une teneur en aluminium minimale de 40% et une teneur en indésirables maximale de 10% (dont au maximum 2% de verre)	<input type="checkbox"/>
	<b>Aluminium issu des mâchefers des UIOM</b> déchets d'emballages ménagers en aluminium, extraits par courant de Foucault des mâchefers des UIOM, en vrac, présentant une teneur aluminium minimale de 45 %, de teneur en fer maximale de 2 %, et contenant 5 % d'humidité au maximum.	<input type="checkbox"/>
	<b>Aluminium non incinéré issu d'une unité de traitement d'un flux d'OMR</b> déchets d'emballages en aluminium, mis en balles, présentant une teneur en aluminium minimale de 45 %, de teneur en polymères maximale de 5 %, et contenant 10 % d'humidité au maximum.	<input type="checkbox"/>
Papier carton	<b>Papier-carton complexé issu de la collecte séparée</b> déchets d'emballages ménagers en papier-carton complexé, mis en balles, présentant une teneur en emballage ménager en papier-carton complexé minimale de 95 %, et contenant 12 % d'humidité au maximum.	<input type="checkbox"/>
	<b>Papier-carton non complexé issu de la collecte séparée et/ou de la collecte en déchèterie</b> déchets d'emballages ménagers en papier-carton non complexés, mis en balles, contenant 12 % d'humidité au maximum, triés le cas échéant en 2 flux, présentant dans le cas du premier flux une teneur en emballage papier-carton non complexé minimale de 95 %, et présentant dans le cas d'un second flux supplémentaire éventuel, une teneur en carton ondulé minimale de 95 %.	Flux unique (5.02 A) <input type="checkbox"/> <hr/> 2 flux 5.02 A 1.05 A <input type="checkbox"/>
	<b>Papier-carton en mélange à trier</b> déchets d'emballages ménagers en papier carton mélangés à d'autres catégories de déchets en papier-carton et contenant 10% d'humidité au maximum et une teneur en emballages papier-carton et en papiers graphiques de 95% au minimum.	<input type="checkbox"/>
	<b>Papier-carton mêlés triés (standard optionnel)</b> déchets d'emballages ménagers en papier-carton (emballages papier-carton non complexés) mêlés à d'autres catégories de déchets en papier-carton, contenant 10% d'humidité au maximum et une teneur en emballages papier-carton et en papiers graphiques de 97,5 % au minimum	<input type="checkbox"/>



	présentant une teneur minimale de 95 % d'emballages plastiques rigides, avec une tolérance à 90 %.	
<b>Verre</b>	<b>En mélange</b> déchets d'emballages ménagers en verre, sans tri par couleur et en vrac issu de la collecte séparée et dont la teneur en verre globale est de 98 % au minimum.	<input type="checkbox"/>